

Le circuit d'orientation

Intégrer le Fonds de professionnalisation et de solidarité : les grandes étapes

Étape 1 : entretien téléphonique avec un conseiller

Au 1^{er} contact téléphonique, un entretien professionnel est effectué avec un conseiller du Fonds.

Cet entretien permet :

- la vérification de l'éligibilité au dispositif ;
- l'identification des difficultés, du projet professionnel et des besoins ;
- conseils et informations adaptés à la situation du professionnel ;
- l'orientation vers un entretien de mise en situation ou un entretien de validation de projet, ou le cas échéant éventuellement si le professionnel n'est pas éligible au dispositif ou n'a pas de projet, vers d'autres dispositifs.

Étape 2 : préparation de l'entretien professionnel

Un dossier de préparation pour un entretien de mise en situation ou un entretien de validation de projet est envoyé au bénéficiaire. Ce dossier permet de structurer la présentation et l'état d'avancement du projet énoncé lors de l'entretien diagnostic.

Le bénéficiaire renvoie son dossier au Fonds de professionnalisation et de solidarité pour obtenir son rendez-vous avec le consultant spécialisé.

Étape 3 : entretien professionnel avec un consultant spécialisé

L'entretien de mise en situation ou entretien de validation de projet offre un échange autour du projet de carrière avec un consultant spécialisé qui aide le professionnel à repérer les atouts du projet, les besoins pour le concrétiser et en définir un plan d'actions.

Étape 4 : restitution de l'entretien de mise en situation ou de validation de projet

Le consultant restitue le dossier du projet évalué et ses préconisations au Fonds de professionnalisation et de solidarité.

Étape 5 : validation du projet

- Si le projet est validé, le dossier est transmis au service des attributions des aides

Le circuit d'orientation

professionnelles du Fonds de professionnalisation et de solidarité.

- Si le projet n'est pas validé, le professionnel est accompagné ou redirigé vers les dispositifs de droit commun.

Étape 6 : aides professionnelles et suivi au développement

Si le projet est validé, des aides professionnelles adaptées à celui-ci peuvent être accordées selon les préconisations du consultant spécialisé.

Un suivi au développement du projet de carrière est alors proposé pour sa mise en œuvre.



[Découvrez toutes les étapes du circuit +](#)